De la part de la CGSP Enseignement Recherche

Pour la Délégation Syndicale du 28 novembre 2023

Titre du point :

Du renouvellement pour circonstances exceptionnelles des mandats des assistants

Description du point :

La CGSP Enseignement Recherche est préoccupée par la fin de la prise en compte du Covid comme cas de force majeure dans les renouvellements pour circonstances exceptionnelles des assistants. En juillet 2023, la commission inter facultaire d'évaluation scientifique a estimé que "l'évolution de la pandémie et l'allégement des mesures sanitaires depuis de nombreux mois ne font plus de la COVID en 2022-2023 un événement imprévisible et insurmontable."

Cette interprétation est en contradiction avec l'accord obtenu en mai 2021. À cette occasion, nous avions convenu de la reconnaissance des effets de la pandémie comme une circonstance exceptionnelle ouvrant droit au renouvellement des mandats d'assistants.

Si la recherche et l'enseignement sont quasiment revenus à la normale depuis la rentrée 2021, il n'en reste pas moins que près d'un tiers de la durée des mandats des assistant·es, se terminant en cette année académique 2023-2024, a été affectée.

La CGSP ER demande donc que le COVID et les perturbations engendrées dans la recherche et l'enseignement entre mars 2020 et septembre 2021 soient à nouveau pris en compte comme cas de force majeure dans les renouvellements pour circonstances exceptionnelles des assistants.